

Direction Commande publique

**OBJET : CONCLUSION D'UN MARCHE POUR LA RENOVATION DE DEUX
LOCAUX COMMERCIAUX SITUES 2 ET 5 RUE DE DEUME N° 202320 - LOTS 1 À
6**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Vu la délibération n°CM-2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la Ville d'Annonay souhaite confier les prestations citées en objet à des prestataires privés,

DECIDE

Article 1

La conclusion d'un marché pour la rénovation de deux locaux commerciaux situés 2 et 5 rue de Deûme avec les sociétés suivantes :

Lots	Société	Adresse	Montant € HT	Montant € TTC
1 -Démolitions - gros œuvre	OLIVEIRA	PAE de Marenton BP 32 07100 ANNONAY	31 489.22	37 787.06
2 – Menuiseries extérieures - menuiseries intérieures - plancher bois - serrurerie	MENUISERIE VIELLE	8, rue Francisque Gay 07100 ANNONAY	89 414.40 (PSE comprise)	107 297.28 (PSE comprise)
3 – Plâtrerie - peinture	SNB	12, avenue Marc Seguin 07100 ANNONAY	38 549.00	46 258.80
4 – Carrelage - faïences	CARROT	ZA Les Avorgères 38150 SONNAY	14 833.33	17 800.00
5 – Plomberie - sanitaires - ventilation	Sans suite (aucune offre reçue)			
6 – Electricité - courants faibles - chauffage	VOLOZAN ELECTRICITE	200, impasse de Grasset 07340 ANDANCE	20 790.00 (PSE comprise)	24 948.00 (PSE comprise)
TOTAL			195 075.95	234 091.14

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée aux sociétés désignées ci-dessus.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le /2023 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 15 septembre 2023
Le Maire
Simon RENET

Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :